AVIS
AUX ÉLECTEURS

---

1. Les prochaines élections auront lieu le dimanche 16 mars.

Elles ne comporteront qu'un seul tour.

2. Le 16 mars, vous élirez **les députés** de votre département ainsi que **les conseillers régionaux** qui représenteront votre département au conseil régional.

Vous aurez donc, le même jour, **deux votes** à émettre l'un après l'autre.

3. L'élection des députés se fera sous enveloppe **bleue,** celle des conseillers régionaux sous enveloppe **orange.**

4. Pour être valables, les bulletins de vote ne devront **pas être modifiés :** toute mention manuscrite, toute rature, toute surcharge, annulerait votre vote.

NB. – Le présent avis est joint à la propagande des listes de candidats au conseil régional. D'ici quelques jours, vous recevrez une enveloppe d'aspect identique, qui contiendra la propagande des listes de candidats à l'Assemblée nationale.

IMPRIMERIE NATIONALE